

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

SARL SCOP ARTENREEL Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)*
+ MBSAHART

5 rue de la Coopérative – 67000 Strasbourg
Tel : 09 51 68 47 02 – mail : mbsahat@gmail.com

N° SIRET : 478 407 968 00054 - code APE 85.59B
TVA intra-communautaire : FR605 185 805 43

1. Objet et portée

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations de la CAE* (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART) et de son client.

Les CGV s'appliquent à toute offre, commande ou vente faite au nom de la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART).

Elles encadrent la relation contractuelle avec le client et s'imposent automatiquement dès qu'une prestation est vendue.

Si l'une des clauses des CGV devait être déclarée nulle ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres clauses.

Le fait que la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART) n'applique pas à un moment donné une clause des CGV ne signifie en aucun cas qu'elle renonce à faire valoir cette clause ultérieurement.

1- Devis, Commande

Toute commande doit être confirmée par écrit (devis signé avec mention "bon pour accord").

Les éléments obligatoires :

- Le type de prestation
- La quantité
- Le tarif
- Les modalités de paiement,
- Le lieu de réalisation/livraison
- Le lieu de facturation

Aucune modification n'est valide sans accord écrit de la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART).

En cas de manquement lors d'une commande précédente (ex. : retard ou non-paiement), la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART) se réserve le droit de refuser une nouvelle vente, sauf si le client fournit des garanties ou paie à la commande.

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

2 – Prix

Les prix sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Les prix sont exprimés en euros HT et soumis à TVA + frais éventuels applicables au jour de la commande.

La CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART) peut modifier ses tarifs, mais elle facture toujours sur la base du devis validé.

3 – Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

4 – Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue à l'ordre de la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART) par virement bancaire ou via PayPal.

Le cas échéant d'autres moyens de paiement peuvent être précisés dans le devis ou le contrat. Un acompte peut être prévu lors de la signature du devis ou du contrat et mentionné sur lesdits documents.

5 – Délais de paiement

Sauf mention contraire indiquée dans le devis ou le contrat, le paiement est dû à réception de la facture.

Conformément à la loi :

- Le délai de paiement entre entreprises ne peut dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date de facture.
- Pour une facture périodique (par exemple mensuelle), le délai est au maximum de 45 jours à compter de sa date d'émission.

6 – Retard de paiement

Des pénalités automatiques dès la date d'échéance s'appliquent (taux légal + indemnité forfaitaire de 40 €).

7 – Clause résolutoire

Si le client ne règle pas dans les 15 jours après pénalité, la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART) peut annuler la vente et demander indemnisation.

8 – Clause de réserve de propriété – transfert des risques

Les biens livrés restent la propriété de la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART) tant que le paiement complet (y compris frais éventuels) n'a pas été effectué.

En cas de non-paiement, même partiel, la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART) peut reprendre les biens livrés.

Ce droit reste valable même si l'acheteur est en redressement ou liquidation judiciaire. Dans ce cas, la vente sera automatiquement annulée.

Dès la livraison, les risques liés aux biens (perte, vol, dégradation, etc.) sont à la charge de l'acheteur, y compris les dommages causés à des tiers.

Si cette clause est mise en œuvre, les acomptes déjà versés resteront acquis à la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART), à titre de dédommagement.

9 – Livraison

La livraison s'effectue selon les modalités prévues dans le devis ou le contrat, et peut avoir lieu :

- Par remise directe au client
- Par un lien mis à disposition

Le délai de livraison indiqué est estimatif et ne constitue pas un engagement ferme.

Par conséquent, un retard raisonnable ne pourra pas entraîner :

- L'annulation de la commande
- Une demande de dommages et intérêts

Le téléchargement des biens est à la charge et sous la responsabilité de l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou abîmées, l'acheteur doit :

- Communiquer ses réserves par mail puis les confirmer par mail dans un délai de 5 jours.

10 – Clause exonératoire

En aucune circonstance la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART) ne sera tenue d'indemniser les dommages immatériels tels que notamment : les pertes d'exploitation, de profit, le préjudice commercial...

11 – Force majeure

La responsabilité de la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART) ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

12 – Litiges

Afin de trouver une solution à l'amiable, dans le cas d'un litige dans l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes, merci de prendre contact directement par mail à l'adresse mail suivante : cooperative@artenreel.coop

13 – Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français et à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Strasbourg.

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com
- Soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS

14 – Droit à l'image

Les photographies prises à l'occasion de la réalisation de la prestation peuvent être utilisées pour promouvoir le savoir-faire et l'image de la CAE (ici ARTERNÉEL SCOP SARL + MBSAHART) notamment pour les documents commerciaux, site internet ou réponses aux appels d'offres.

A la signature du devis et à tout moment, le client a faculté de révoquer cette autorisation par simple écrit de sa part.